

Monsieur Jean-Marie BUTIN,
Maire,
Place Charles de Gaulle
54230 Maron

Neuves-Maisons, le vendredi 17 janvier 2020

N/Réf. : DKH/NCL/SA/208/01/2020

Dossier suivi par : Dominique KINDERSTUTH
03 83 26 45 83
dkinderstuth@cc-mosellemadon.fr

Monsieur le maire,

Vous m'avez interrogé sur la compatibilité du projet d'aménagement porté par la commune sur le secteur dit des Bosquets avec les documents stratégiques en matière d'habitat et d'urbanisme élaborés à l'échelle de la communauté de communes.

Le document de référence actuel est le programme local de l'habitat qui couvre la période 2017-2022 et fixe pour chaque commune des objectifs de développement de logement. Pour Maron, cet objectif est de 24 logements sur la durée du PLH.

En effet - la publication fin décembre 2019 des populations actualisées par l'INSEE l'a une nouvelle fois mis en évidence - la région Grand Est, la Lorraine sont en déclin démographique. Le territoire Moselle et Madon perd également des habitants, la commune de Maron aussi. Les causes en sont multiples, mais une chose est certaine : compte-tenu de l'évolution des structures familiales (moins d'habitants par logement), un territoire doit construire des logements neufs s'il veut au moins stabiliser sa population. Ne pas le faire, c'est accepter un déclin continu, qui menace la pérennité des écoles et ce qui fait la vie de nos villages. D'où les objectifs fixés par le PLH.

Il faut travailler sur les logements vacants ou les « dents creuses », mais c'est long, difficile et loin d'être suffisant. Pour atteindre les objectifs, une commune, si elle en a la possibilité, doit aussi pouvoir porter l'aménagement de logements neufs sur de nouveaux « quartiers », dans le cadre d'une démarche urbaine qui permette la bonne intégration dans le tissu existant.

A cet égard, le dimensionnement du projet tel qu'il a été affiné, et qui envisage la construction de 16 maisons et 6 logements adaptés, me paraît pleinement cohérent avec les objectifs du PLH et, plus généralement, avec les orientations d'aménagement portées par la CCMM et qui seront traduites dans le plan local d'urbanisme intercommunal en cours d'élaboration.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le maire, mes salutations les meilleures.

Le président,



Filipe PINHO

communauté de communes
moselle
et **madon**

145, rue du Breuil - 54230 Neuves-Maisons
Tél. 03 83 26 45 00 - Fax 03 83 47 11 23
e-mail : contact@cc-mosellemadon.fr
www.cc-mosellemadon.fr